

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

GAT ASSURANCES

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société **GAT ASSURANCES** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Hedi KAMMOUN et Mr Fehmi LAOUIRINE.

Annexe n°1

Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2018		Au 31/12/2017	
		Brut	Amorts et Prov	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	A.1	7 800 900,783	(6 791 970,138)	1 008 930,645	1 070 698,612
AC11 Investissements de recherche et développement		7 800 900,783	(6 791 970,138)	1 008 930,645	1 070 698,612
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		-	-	-	-
AC13 Fonds commercial		-	-	-	-
AC14 Acomptes versés		-	-	-	-
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A.1	18 400 477,207	(12 006 309,109)	6 394 168,098	5 516 808,938
AC21 Installations techniques et machines		15 763 899,495	(10 146 758,934)	5 617 140,561	5 095 394,443
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		2 624 005,085	(1 859 550,175)	764 454,910	408 841,868
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		12 572,627	-	12 572,627	12 572,627
AC3 Placements	A.2	291 727 085,567	(19 040 185,053)	272 686 900,514	257 373 804,479
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés		43 980 365,511	(15 394 017,380)	28 586 348,131	29 114 597,422
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 968 890,247	(14 163 039,420)	6 805 850,827	7 057 654,618
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		7 432 020,264	(1 230 977,960)	6 201 042,304	6 477 977,804
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		15 579 455,000	-	15 579 455,000	15 578 965,000
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		26 991 311,928	-	26 991 311,928	22 405 411,928
AC321 Placements dans les entreprises liées et participations		26 991 311,928	-	26 991 311,928	22 405 411,928
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises		-	-	-	-
AC323 Part dans les entreprises avec lien de participation		-	-	-	-
AC324 Bon et obligations émis par les entreprises avec un lien de participation		-	-	-	-
AC33 Autres placements financiers		218 302 021,779	(3 646 167,673)	214 655 854,106	204 461 655,634
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		63 289 912,362	(3 646 167,673)	59 643 744,689	60 532 235,142
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		91 458 722,786	-	91 458 722,786	88 867 432,786
AC333 Prêts hypothécaires		-	-	-	-
AC334 Autres Prêts		53 386,631	-	53 386,631	61 987,706
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		63 500 000,000	-	63 500 000,000	55 000 000,000
AC336 Autres		-	-	-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes		2 453 386,349	-	2 453 386,349	1 392 139,495
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte		-	-	-	-
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A.3	57 285 974,424	-	57 285 974,424	47 721 953,195
AC510 Provisions pour primes non acquises		8 556 619,730	-	8 556 619,730	8 203 725,340
AC520 Provision d'assurance vie		-	-	-	-
AC530 Provisions pour sinistres Vie		-	-	-	-
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		48 729 354,694	-	48 729 354,694	39 518 227,855
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		-	-	-	-
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		-	-	-	-
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		-	-	-	-
AC560 Autres provisions techniques (vie)		-	-	-	-
AC561 Autres Provisions		-	-	-	-
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte		-	-	-	-
AC6 Créances	A.4	99 504 274,266	(26 960 390,236)	72 543 884,030	56 879 699,141
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		68 281 069,407	(26 048 773,782)	42 232 295,625	35 745 015,363
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	11 383 494,478	(2 695 435,068)	8 688 059,410	5 407 458,684
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	46 024 307,016	(22 039 849,461)	23 984 457,555	20 709 252,507
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	10 873 267,913	(1 313 489,253)	9 559 778,660	9 628 304,172
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A.4.4	28 779 026,052	-	28 779 026,052	20 169 418,863
AC63 Autres créances	A.4.5	2 444 178,807	(911 616,454)	1 532 562,353	965 264,915
AC631 Personnel		272 606,225	(139 319,884)	133 286,341	62 234,790
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		-	-	-	51 788,968
AC633 Débiteurs divers		2 171 572,582	(772 296,570)	1 399 276,012	851 241,157
AC64 Créances sur ressources spéciales		-	-	-	-
AC7 Autres éléments d'actif	A.5	18 236 361,442	(1 643 914,742)	16 592 446,700	13 735 568,538
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	5 854 512,685	(1 643 914,742)	4 210 597,943	392 482,288
AC721 Frais d'acquisition reportés		7 188 399,162	-	7 188 399,162	7 514 802,607
AC722 Autres charges à répartir		152 640,355	-	152 640,355	801 275,145
AC73 Comptes de régularisation actifs	A.5.2	5 040 809,240	-	5 040 809,240	5 027 008,498
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		4 376 648,032	-	4 376 648,032	4 494 629,909
AC732 Estimations de réassurance		-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		664 161,208	-	664 161,208	532 378,589
Total des actifs		492 955 073,689	(66 442 769,278)	426 512 304,411	382 298 532,903

Annexe n°2

Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000,000	45 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		29 284 076,692	23 349 685,533
CP4 Autres capitaux propres		5 089 299,941	5 089 299,941
CP5 Résultat reporté		102 978,863	146 294,953
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		79 476 355,496	73 585 280,427
CP6 Résultat de l'exercice		8 128 707,216	11 962 103,850
Total des capitaux propres avant affectation	CP1	87 605 062,712	85 547 384,277
Passifs			
PA1 Autres passifs financiers			
PA11 Emprunts obligataires		-	-
PA12 TCN émis par l'entreprise		-	-
PA13 Autres emprunts		-	-
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers		-	-
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P1	12 409 430,390	11 912 761,339
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
PA22 Provisions pour impôts		-	-
PA23 Autres provisions		12 409 430,390	11 912 761,339
PA3 Provisions techniques brutes	P2	251 151 470,191	222 838 002,643
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	39 036 604,645	36 434 073,636
PA320 Provision d'assurance vie		-	-
PA330 Provision pour sinistres (vie)		-	-
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	204 703 350,478	179 593 473,007
PA340 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)		-	-
PA341 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)		3 446 242,935	2 441 305,142
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		880 929,901	919 412,625
PA360 Autres provisions techniques (vie)		-	-
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	3 084 342,232	3 449 738,233
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P3	55 191 431,432	45 613 625,378
PA6 Autres dettes	P4	15 681 295,992	12 410 747,436
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P4.1	6 141 307,368	5 538 260,261
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		6 141 307,368	5 538 260,261
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		-	-
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P4.2	55 151,669	55 151,669
PA63 Autres dettes	P4.3	9 484 836,955	6 817 335,506
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 600,000	3 600,000
PA632 Autres Dettes		575 218,085	692 824,106
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publique	P4.3.1	5 848 910,743	4 055 141,277
PA634 Crédoeurs divers	P4.3.2	3 057 108,127	2 065 770,123
PA635 Concours Bancaires		-	-
PA64 Ressources spéciales		-	-
PA7 Autres passifs	P5	4 473 613,694	3 976 011,830
PA71 Comptes de régularisation passif		4 473 613,694	3 976 011,830
PA72 Ecart de conversion		-	-
Total des passifs		338 907 241,699	296 751 148,626
Total des capitaux propres et passifs		426 512 304,411	382 298 532,903

Annexe n°3

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2018			Exercice clos le 31/12/2017
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes Acquisées	169 700 463,977	(39 134 568,572)	130 565 895,405	116 203 254,929
PRNV11 Primes émises et acceptées	172 302 994,986	(39 487 462,962)	132 815 532,024	119 621 778,129
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(2 602 531,009)	352 894,390	(2 249 636,619)	(3 418 523,200)
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	11 610 961,660	-	11 610 961,660	10 820 034,598
PRNV2 Autres produits techniques	193 055,165	-	193 055,165	22 643,342
CHNV1 Charges de Sinistres	(122 794 689,657)	18 780 093,263	(104 014 596,394)	(85 847 776,052)
CHNV11 Montants payés	(97 603 519,031)	9 373 957,376	(88 229 561,655)	(77 952 724,883)
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(25 191 170,626)	9 406 135,887	(15 785 034,739)	(7 895 051,169)
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	365 396,001	-	365 396,001	(187 027,987)
CHNV3 Participations aux bénéfices et ristournes	(2 404 528,212)	151 412,681	(2 253 115,531)	(923 869,352)
CHNV4 Frais d'exploitation	(31 131 841,471)	9 073 132,438	(22 058 709,033)	(20 919 501,962)
CHNV41 Frais d'acquisition	(27 875 386,790)	-	(27 875 386,790)	(28 277 833,931)
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	(326 403,445)	-	(326 403,445)	1 579 727,830
CHNV43 Frais d'administration	(2 930 051,236)	-	(2 930 051,236)	(2 436 152,587)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	-	9 073 132,438	9 073 132,438	8 214 756,726
CHNV5 Autres charges techniques	(6 124 216,248)	-	(6 124 216,248)	(8 756 548,409)
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-	-	-	-
Résultat Technique Non Vie	19 414 601,215	(11 129 930,190)	8 284 671,025	10 411 209,107

Annexe n°4

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2018			Exercice clos le 31/12/2017
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes	2 266 601,801	(189 797,605)	2 076 804,196	3 030 806,455
PRV11 Primes émises et acceptées	2 266 601,801	(189 797,605)	2 076 804,196	3 030 806,455
PRV2 Produits de placements	84 286,736	-	84 286,736	75 389,167
PRV21 Revenus des placements	84 286,736	-	84 286,736	75 389,167
PRV22 Autres produits des placements	-	-	-	-
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	-	-	-	-
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	-	-	-	-
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	-	-	-	-
PRV4 Autres produits techniques	3 561,965	-	3 561,965	6 435,256
CHV1 Charges de sinistres	(1 160 151,390)	255 178,860	(904 972,530)	(760 727,695)
CHV11 Montants payés	(1 241 444,545)	450 187,908	(791 256,637)	(588 126,696)
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	81 293,155	(195 009,048)	(113 715,893)	(172 600,999)
CHV2 Variation des Provisions Techniques	38 482,724	-	38 482,724	(28 121,014)
CHV21 Provisions d'assurance vie	-	-	-	-
CHV22 Autres provisions techniques	38 482,724	-	38 482,724	(28 121,014)
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	-	-	-	-
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	(6 045,561)	-	(6 045,561)	(90 750,714)
CHV4 Frais d'exploitation	(362 545,489)	-	(362 545,489)	(381 103,031)
CHV41 Frais d'acquisition	(317 910,168)	-	(317 910,168)	(337 004,135)
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
CHV43 Frais d'Administration	(44 635,321)	-	(44 635,321)	(44 098,896)
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
CHV5 Autres charges techniques	(79 752,402)	-	(79 752,402)	(173 239,090)
CHV9 Charges de placements	(15 477,897)	-	(15 477,897)	(12 325,862)
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges	(13 902,379)	-	(13 902,379)	(9 768,950)
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	-	-	-
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	(1 575,518)	-	(1 575,518)	(2 556,912)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-	-	-	-
Résultat Technique Vie	768 960,487	65 381,255	834 341,742	1 666 363,472

Annexe n°5

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Résultat Technique de l'assurance Non Vie		8 284 671,025	10 411 209,107
Résultat Technique de l'assurance Vie		834 341,742	1 666 363,472
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie		19 449 140,032	17 819 024,959
PRNT11 Revenus des placements		19 449 140,032	17 819 024,959
PRNT12 Produits des autres placements		-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		-	-
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie		(3 571 519,949)	(2 913 347,380)
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(3 571 519,949)	(2 913 347,380)
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		-	-
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-
PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		(11 610 961,660)	(10 820 034,598)
PRNT2 Autres produits non techniques		33 111,891	194 517,032
CHNT3 Autres charges non techniques		(644 982,265)	(674 003,542)
Résultats provenant des activités ordinaires		12 773 800,816	15 683 729,050
CHNT4 Impôts sur le Résultat		(4 064 456,900)	(3 256 422,050)
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		8 709 343,916	12 427 307,000
Elements extraordinaires		(580 636,700)	(465 203,150)
Résultat Net de l'exercice		8 128 707,216	11 962 103,850
PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Produits		-	-
CHNT6 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Charges		-	-
Résultat net après modifications comptables		8 128 707,216	11 962 103,850

Annexe n°6

Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	31/12/2018	31/12/2017
Total Engagements reçus	1 252 790,672	1 189 744,775
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés	-	-
Aval, caution de garantie sur convention de portage	554 719,926	554 719,926
Avals, cautions de garantie sur les agents généraux	698 070,746	635 024,849
Total Engagements donnés	-	-
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre	-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs et revenus	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires	-	-
Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

Annexe n°7

Etat de flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		184 823 210,000	171 627 029,869
Sommes versées pour paiement des sinistres		-86 969 371,000	-76 951 295,570
Encaissements des primes reçues (acceptations)		-	-
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		-	-
Commissions versées sur les acceptations		-	-
Décaissements de primes pour les cessions		-24 834 011,000	-29 818 980,177
Encaissements des sinistres pour les cessions		5 213 378,000	442 743,840
Commissions reçues sur les cessions		-	-
Commissions versées aux intermédiaires		-14 329 194,000	-12 914 948,873
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-28 291 501,000	-20 518 051,632
Variation des dépôts auprès des cédantes		-	-
Variation des espèces reçues des cessionnaires		-	-
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-252 501 557,000	-167 914 207,696
Encaissements liés à la cession de placements financiers		237 762 072,000	146 888 896,546
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-29 403 227,000	-25 054 973,394
Produit financiers reçus		18 221 242,000	15 810 021,180
Impôts sur les bénéfices payés		-	-
Autres mouvements		-	21 497,764
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		9 691 041,000	1 617 731,857
Flux de trésorerie provenant de l'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-51 618,000	-1 810 847,775
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		-	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		-	-
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'investissement		-51 618,000	-1 810 847,775
Flux de trésorerie provenant du financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-
Dividendes et autres distributions		-5 940 441,000	-2 494 624,929
Encaissements provenant d'emprunts		-	-
Remboursements d'emprunts		-	-
Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		-	-
Total des Flux de trésorerie provenant du financement		-5 940 441,000	-2 494 624,929
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		-	-
Variation nette de la trésorerie		3 698 982,000	-2 687 740,847
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB début de période		2 155 531,086	4 843 271,933
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB fin de période		5 854 512,685	2 155 531,086

Notes aux états financiers

NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

II. LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptées. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE

Les provisions techniques comprennent :

2.1 Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

2.2 Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

2.3 Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent deux types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels

Mode de calcul :

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier,
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs,
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

Méthodologie GAT :

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres.

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

En assurance Automobile :

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- l'existence de tiers ;
- l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- les garanties du contrat ;
- la responsabilité de notre assuré ;
- la nature des pièces justificatives fournies ;
- les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

En Risques divers :

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles : sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

En Risques d'entreprise :

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytiques de répartition des charges (par nature / par destination).

2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER) :

Définition (Réf : NCT 29) :

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie.

Mode de calcul :

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

Méthodologie GAT :

Le GAT calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie.

Description de l'applicatif utilisé :

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported). Le logiciel intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge. Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarii.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

2.6 Provisions pour PB et ristournes non vie :

Définition :

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Mode de calcul :

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

Méthodologie de calcul GAT :

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations bénéficiaires. Idem pour les ristournes.

3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

3.1 Provisions pour sinistres à payer vie

Définition :

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Mode de calcul :

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie GAT :

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie.

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés.

4. Autres provisions :

4.1 Prévision des recours à encaisser

Définition :

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre.

Mode de calcul :

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

Méthodologie GAT :

Le GAT utilise, pour la branche automobile, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser.

Pour les autres branches, le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés durant les 3 dernières années par branche multiplié par le pourcentage du chiffre d'affaires.

4.2 Provisions mathématiques des rentes

Définition :

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Mode de calcul :

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.

Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

Méthodologie GAT :

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédientiers. L'âge du crédientier est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

4.3 Provision pour risques en cours**Définition :**

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Mode de calcul :

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Méthodologie GAT :

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA.

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutives de la catégorie).

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances.

4.4 Provision pour égalisation :**Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie GAT :

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès.

4.5 Provision pour équilibrage :

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes ou cotisations d'assurance nette au cours des cinq exercices précédents.

Méthodologie GAT :

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

4.6 Provisions techniques à la charge des réassureurs :

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes:

- Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;
- Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;
- Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

4.7 Provisions pour dépréciation des créances :

A la date de la clôture, le GAT a appliqué la méthode suivante pour le provisionnement des arriérés :

- 20% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2017
- 100% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2016 et antérieurs ;

5. PLACEMENTS

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les

dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC26.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2014 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées font l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur comptable nette est inférieure à la valeur mathématique.

LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charge par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais généraux	Masse salariale, nombre de dossiers en archive
Contentieux Primes	Valeur des primes en contentieux

III. Les notes aux états financiers :

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2018 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés au 31 Décembre 2018 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan clos au 31 Décembre 2018 totalise 426 512 304.411 dinars contre 382 298 532.903 dinars au 31 Décembre 2017 accusant ainsi une augmentation de 12%.

Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2018 à 169 924 961.903 dinars contre 161 563 833.036 dinars jusqu'au 31 Décembre 2017, accusant ainsi une augmentation de 5 %.

La situation au 31 Décembre 2018 dégage un bénéfice net d'impôt de 8 128 707.216 dinars contre un bénéfice de 11 962 103.850 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2018 un montant net de 272 686 900.514 dinars contre 257 373 804,479 dinars au 31 Décembre 2017, soit une augmentation de 15 313 096.035 dinars.

Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 28 313 467.548 dinars en passant de 222 838 002.643 dinars au 31 Décembre 2017 à 251 151 470.191 au 31 Décembre 2018.

1- LES NOTES COMPLEMENTAIRES

F.1 - NOTES SUR LE BILAN

F.1.1 - L'ACTIF

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2018 une valeur comptable nette de 7 403 098.743 dinars contre 6 587 507.550 dinars au 31 Décembre 2017, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
Actifs incorporels	7 800 900,783	(6 791 970,138)	1 008 930,645	7 392 331,354	(6 321 632,742)	1 070 698,612
Investissements de recherche & développement	1 279 162,544	(1 279 162,543)	0,001	1 279 162,544	(1 279 162,543)	0,001
Ressources Externes Intégration	2 233 014,025	(1 441 973,180)	791 040,845	1 930 580,072	(1 146 032,355)	784 547,717
Fonds commercial	35 000,000	(34 942,463)	57,537	35 000,000	(28 517,806)	6 482,194
Logiciels	4 253 724,214	(4 035 891,952)	217 832,262	4 147 588,738	(3 867 920,038)	279 668,700
Actifs corporels d'exploitation	18 400 477,207	(12 006 309,109)	6 394 168,098	16 302 707,648	(10 785 898,710)	5 516 808,938
Installations techniques et machines	15 763 899,495	(10 146 758,934)	5 617 140,561	14 136 565,364	(9 041 170,921)	5 095 394,443
Autres installations, outillages et mobiliers	2 624 005,085	(1 859 550,175)	764 454,910	2 153 569,657	(1 744 727,789)	408 841,868
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	12 572,627	-	12 572,627	12 572,627	-	12 572,627
Total	26 201 377,990	(18 798 279,247)	7 403 098,743	23 695 039,002	(17 107 531,452)	6 587 507,550

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2018 une valeur comptable nette de 272 686 900.514 dinars contre 257 373 804.479 dinars au 31 Décembre 2017. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	28 168 578,439	(15 394 017,380)	12 774 561,059	28 452 587,326	(14 916 954,904)	13 535 632,422
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	15 811 787,072	-	15 811 787,072	15 579 455,000	(490,000)	15 578 965,000
Bon de trésors et obligations	91 458 722,786	-	91 458 722,786	88 867 432,786	-	88 867 432,786
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	84 693 787,200	(3 646 167,673)	81 047 619,527	71 030 361,928	(3 104 175,799)	67 926 186,129
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	4 787 389,350	-	4 787 389,350	11 601 337,290	(860,954)	11 600 476,336
Autres parts d'OPCVM	800 047,740	-	800 047,740	3 410 984,605	-	3 410 984,605
Autres prêts et effets assimilés	53 386,631	-	53 386,631	61 987,706	-	61 987,706
Autres dépôts	63 500 000,000	-	63 500 000,000	55 000 000,000	-	55 000 000,000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 453 386,349	-	2 453 386,349	1 392 139,495	-	1 392 139,495
Total	291 727 085,567	(19 040 185,053)	272 686 900,514	275 396 286,136	(18 022 481,657)	257 373 804,479

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31 Décembre 2018 pour un montant de 57 285 974.424 dinars contre 47 721 953.195 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Part des réassureurs dans les PPNA	8 556 619,730	8 203 725,340
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	48 729 354,694	39 518 227,855
Total	57 285 974,424	47 721 953,195

Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2018 une valeur comptable nette de 72 543 884,030 dinars contre 56 879 699.141 dinars au 31 Décembre 2017, Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Primes acquises et non émises	11 383 494,478	(2 695 435,068)	8 688 059,410	8 210 612,709	(2 803 154,025)	5 407 458,684
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	46 024 307,016	(22 039 849,461)	23 984 457,555	41 550 169,399	(20 840 916,892)	20 709 252,507
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	10 873 267,913	(1 313 489,253)	9 559 778,660	10 844 918,764	(1 216 614,592)	9 628 304,172
Créances nées d'opérations de réassurance	28 779 026,052	-	28 779 026,052	20 169 418,863	-	20 169 418,863
Personnel	272 606,225	(139 319,884)	133 286,341	201 554,674	(139 319,884)	62 234,790
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	-	-	-	61 094,424	(9 305,456)	51 788,968
Débiteurs divers	2 171 572,582	(772 296,570)	1 399 276,012	1 579 196,727	(727 955,570)	851 241,157
Total	99 504 274,266	(26 960 390,236)	72 543 884,030	82 616 965,560	(25 737 266,419)	56 879 699,141

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2018 un solde net de 8 688 059.410 dinars contre 5 407 458.684 dinars au 31 Décembre 2017. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
PANE Brute	11 383 494,478	8 210 612,709
Primes à annuler	(2 695 435,068)	(2 803 154,025)
Total	8 688 059,410	5 407 458,684

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2018	31/12/2017
Automobile	56 838,355	143 246,242
Incendie	642 851,532	415 728,260
Transport	1 040 488,206	1 047 521,346
Risques Divers	51 618,271	65 133,527
Groupe	7 147 951,767	6 063 472,834
Assurance voyage	37 101,690	79 162,000
Risques spéciaux	102 212,534	134 404,601
Responsabilité Civile	2 304 432,123	261 943,899
Total	11 383 494,478	8 210 612,709

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2018	31/12/2017
Automobile	1 003 334,635	1 399 470,079
Incendie	293 918,467	340 792,560
Transport	69 152,089	124 497,178
Risques Divers	97 316,433	190 836,672
Groupe	668 206,566	447 656,701
Assurance voyage	167 633,800	101 000,000
Risques spéciaux	283 289,444	117 367,177
Responsabilité Civile	112 583,634	81 533,658
Total	2 695 435,068	2 803 154,025

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2018 un solde net de 23 984 457.555 dinars contre 20 709 252.507 dinars au 31 Décembre 2017. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs.

Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2018 une valeur de 22 039 849.461 dinars contre 20 840 916.892 dinars en 2017.

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
	Provision	Provision
Provisions sur les primes à recevoir	12 430 190,802	10 500 130,094
Provisions sur les primes en contentieux	7 403 621,131	6 805 527,123
Provisions sur les créances des intermédiaires	1 506 422,396	2 852 880,530
Provisions sur les C/C Co-assureurs	699 615,132	682 379,145
Total	22 039 849,461	20 840 916,892

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2018 un solde net de 9 559 778.660 dinars contre 9 628 304.172 dinars au 31 Décembre 2017. Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C des compagnies Actif	10 873 267,913	(1 313 489,253)	9 559 778,660	10 844 918,764	(1 216 614,592)	9 628 304,172
Total	10 873 267,913	(1 313 489,253)	9 559 778,660	10 844 918,764	(1 216 614,592)	9 628 304,172

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

Ce poste présente au 31 Décembre 2018 un solde net de 28 779 026.052 dinars contre 20 169 418.863 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C Réassureurs	28 335 031,760		28 335 031,760	19 725 424,571		19 725 424,571
C/C Cessionnaires STAR	443 994,292		443 994,292	443 994,292		443 994,292
Total	28 779 026,052	-	28 779 026,052	20 169 418,863	-	20 169 418,863

4.5 – AUTRES CREANCES

Ce poste présente au 31 Décembre 2018 un solde net de 1 532 562.353 dinars contre 965 264.915 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Personnel	272 606,225	(139 319,884)	133 286,341	201 554,674	(139 319,884)	62 234,790
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	-	-	-	61 094,424	(9 305,456)	51 788,968
Débiteurs divers	2 171 572,582	(772 296,570)	1 399 276,012	1 579 196,727	(727 955,570)	851 241,157
Total	2 444 178,807	(911 616,454)	1 532 562,353	1 841 845,825	(876 580,910)	965 264,915

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2018 une valeur comptable nette de 16 592 446.700 dinars contre 13 735 568.538 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	5 854 512,685	(1 643 914,742)	4 210 597,943	2 155 531,086	(1 763 048,798)	392 482,288
Frais d'acquisition reportés	7 188 399,162	-	7 188 399,162	7 514 802,607	-	7 514 802,607
Autres charges à répartir	152 640,355	-	152 640,355	801 275,145	-	801 275,145
Estimations de réassurance	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers acquis non échus	4 376 648,032	-	4 376 648,032	4 494 629,909	-	4 494 629,909
Autres comptes de régularisation	664 161,208	-	664 161,208	532 378,589	-	532 378,589
Total	18 236 361,442	(1 643 914,742)	16 592 446,700	15 498 617,336	(1 763 048,798)	13 735 568,538

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2018 un solde net de 4 210 597.943 dinars contre 392 482.288 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Caisse	1 448,985		1 448,985	1 265,453		1 265,453
Banques et chèques postaux	3 944 114,194	(1 643 914,742)	2 300 199,452	671 401,142	(1 763 048,798)	(1 091 647,656)
Assuré-Effet à recevoir	28 343,682		28 343,682	365 600,460		365 600,460
Compte courant chez les compagnies	6 524,578		6 524,578	590,525		590,525
Saisie arrêt	1 506 167,293		1 506 167,293	1 267 448,796		1 267 448,796
Valeur à l'encaissement	(3 162,366)		(3 162,366)	(340 419,144)		(340 419,144)
Valeurs impayés	371 076,319		371 076,319	189 643,854		189 643,854
Total	5 854 512,685	(1 643 914,742)	4 210 597,943	2 155 531,086	(1 763 048,798)	392 482,288

A 5.2 – Comptes de Régularisations Actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2018 un solde net de 5 040 809.240 dinars contre 5 027 008.498 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Intérêts et loyers courus et non Echus	4 376 648,032	4 494 629,909
Autres Comptes de Régularisation	664 161,208	532 378,589
Total	5 040 809,240	5 027 008,498

F.1.2 - LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45 000 000.000 dinars constitués de 4 500 000 actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérée.

Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 87 605 062.712 dinars contre 85 547 384.277 dinars au 31 décembre 2017 enregistrant une variation de 2 057 678.435 dinars.

Désignation	Total au 31/12/2017	Mouvements de la période	Affectation du résultat 2016	Dividendes Distribués	Total au 31/12/2018
Capital social	45 000 000,000				45 000 000,000
Réserves Facultatives	1 371 533,193				1 371 533,193
Réserve légale	1 670 386,451		730 419,940		2 400 806,391
Réserves de Garantie	37 684,569				37 684,569
Réserves spéciales de réévaluation légales	344,969				344,969
Réserves spéciales de réévaluation libres	5 088 954,972				5 088 954,972
Primes d'émission	7 536 842,106		-2 500 000,000		5 036 842,106
Résultat reportés	146 294,953		-43 316,090		102 978,863
Fonds social	370 239,214	3 971,219	200 000,000		574 210,433
Dividendes	0,000		6 075 000,000	-6 075 000,000	0,000
Réserves spéciales pour réinvestissement	12 363 000,000		7 500 000,000		19 863 000,000
Capitaux propres avant résultat	73 585 280,427	3 971,219	11 962 103,850	-6 075 000,000	79 476 355,496
Résultat de l'exercice	11 962 103,850	8 128 707,216	-11 962 103,850	0,000	8 128 707,216
Total capitaux propres	85 547 384,277	8 132 678,435	0,000	-6 075 000,000	87 605 062,712

F.1.3 - LES PASSIFS

Note P1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2018 totalisent 12 409 430.390 dinars contre 11 912 761.339 au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Provisions pour congé payé	1 134 064,491	1 005 017,830
Autres provisions pour risque fiscal et social	875 365,899	507 743,509
Autres Provision pour risques	10 400 000,000	10 400 000,000
Total	12 409 430,390	11 912 761,339

Note P2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2018 totalisent 251 151 470.191 dinars contre 222 838 002.643 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Provisions pour primes non acquises Non Vie	39 036 604,645	36 434 073,636
Provisions pour sinistres Non Vie	204 703 350,478	179 593 473,007
Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie	3 446 242,935	2 441 305,142
Provisions pour égalisation et équilibrage	880 929,901	919 412,625
Autres provisions techniques Non Vie	3 084 342,232	3 449 738,233
Total	251 151 470,191	222 838 002,643

P 2-1 Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2018 un total de 39 036 604.645 dinars contre 36 434 073.636 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille par branche comme suit :

Branches	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Automobile	25 715 155,484	23 145 104,924
Incendie	2 787 492,950	3 077 023,780
Transport	1 357 669,044	1 291 829,318
Risques Divers	936 954,121	814 516,235
Groupe	584 288,980	409 749,139
Assurance voyage	183 723,328	175 172,918
Risques spéciaux	5 217 230,970	5 399 992,126
Responsabilité Civile	648 557,096	647 003,512
Acceptations	1 605 532,672	1 473 681,684
Total	39 036 604,645	36 434 073,636

P 2-2 Provisions pour sinistres à payer non vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2018 un total de 204 703 350.478 dinars contre 179 593 473.007 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Provision pour SAP	170 339 674,491	150 149 449,115
Provisions pour sinistres tardifs	26 882 889,925	22 554 962,354
Prévisions de recours à encaisser	(6 790 136,740)	(6 449 893,967)
Provisions pour chargement de gestion	14 270 922,802	13 338 955,505
Total	204 703 350,478	179 593 473,007

P 2-3 Autres provisions techniques non vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2018 un total de 3 084 342.232 dinars contre 3 449 738.233 dinars au 31 Décembre 2017.

Note P3 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2018 un total de 55 191 431.432 dinars contre 45 613 625.378 dinars au 31 Décembre 2017.

Note P4 : AUTRES DETTES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2018 un total de 15 681 295.992 dinars contre 12 410 747.436 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 141 307,368	5 538 260,261
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 151,669	55 151,669
Dépôts et cautionnements reçus	3 600,000	3 600,000
Autres Dettes	575 218,085	692 824,106
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 848 910,743	4 055 141,277
Créditeurs divers	3 057 108,127	2 065 770,123
Total	15 681 295,992	12 410 747,436

P 4-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2018 un total de 6 141 307.368 dinars contre 5 538 260.261 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Dettes envers les co-assureurs	151 717,588	228 061,489
C/C Des compagnies-Passif	3 342,654	3 342,654
Compte courant chez les compagnies	5 986 247,126	5 306 856,118
Total	6 141 307,368	5 538 260,261

P 4-2 Dettes nées d'opérations de réassurances

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2018 un total de 55 151.669 dinars.

P 4-3 Autres Dettes

P 4-3-1 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2018 un total de 5 848 910.743 dinars contre 4 055 141.277 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Etat, impôts, RS et taxes d'assurances	4 527 260,273	2 474 604,525
Organismes de sécurité sociale	1 321 650,470	1 580 536,752
Total	5 848 910,743	4 055 141,277

P 4-3-2 Crédoiteurs Divers

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2018 un total de 3 057 108.763 dinars contre 2 065 770.123 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs, prestations de services	1 268 840,255	680 952,704
Actionnaires, Dividendes à payer	192 679,950	192 678,600
Créditeurs divers, autres dettes	1 595 587,922	1 192 138,819
Total	3 057 108,127	2 065 770,123

Note P5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2018 un total de 4 473 613.694 dinars contre 3 976 011.830 dinars au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Charges à payer	2 133 497,960	2 256 714,079
Produits constatés d'avance	840,336	113 111,559
Régul commissions sur PANE	749 062,719	594 315,202
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	1 426 511,497	1 008 846,182
Produits perçu d'avance	163 701,182	3 024,808
Total	4 473 613,694	3 976 011,830

F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT

F.2.1 - Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

F.2.2 - Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

F.2.3 - Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

F.2.4 - Ventilation des charges de personnel

Eléments	Exercice clos le 31/12/2018	Structure	Exercice clos le 31/12/2017	Structure	Evolution
Effectif (hors commerciaux)	216	100,00%	217	100,00%	-0,46%
Répartition par collègue					
Cadre	197	91,20%	195	89,86%	1,03%
Agent de maîtrise	11	5,09%	12	5,53%	-8,33%
Agent d'exécution	8	3,70%	10	4,61%	-20,00%
Taux d'encadrement	91,20%		89,86%		1,34%
Parité					
Hommes	119	55,09%	118	54,38%	0,85%
Femmes	97	44,91%	99	45,62%	-2,02%
Age moyen	40		40		0,00%
Ancienneté moyenne	12		12		0,00%
Répartition par type de contrat					
CDD+SIVP	19	8,80%	16	7,31%	18,75%
CDI	197	91,20%	203	92,69%	-2,96%
Départs	13	6,02%	12	5,48%	8,33%
Recrutements	12	5,56%	13	5,94%	-7,69%
Turnover	5,76%		5,71%		0,05%

Eléments	Exercice clos le 31/12/2018	Structure	Exercice clos le 31/12/2017	Structure	Evolution
Salaires	11 651 482	78,43%	10 804 725	78,93%	7,84%
Charges sociales	2 489 288	16,76%	2 265 595	16,55%	9,87%
Autres charges	715 371	4,82%	618 587	4,52%	15,65%
Frais du personnel	14 856 141	100,00%	13 688 907	100,00%	8,53%

F.2.5 - Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élèvent à 14 329 194 dinars au 31 Décembre 2018 contre 12 914 949 dinars au 31 Décembre 2017.

Désignation	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Commissions servies aux Intermédiaires	14 329 194,000	12 914 949,000
Total	14 329 194,000	12 914 949,000

F.2.6 - Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 554 719.926 dinars, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 698 070.746 dinars jusqu'au 31 Décembre 2018 contre 635 024.849 dinars jusqu'au 31 Décembre 2017.

F.4 - NOTES AUX TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F.4.1 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2018 à 9 691 041,000 dinars contre 1 617 732,857 dinars jusqu'au 31 Décembre 2017.

F.4.2 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2018 à -51 618,000 dinars contre -1 810 848,775 dinars jusqu'au 31 Décembre 2017.

F.4.3 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2018 à -5 940 441,000 dinars contre -2 494 625,929 dinars jusqu'au 31 Décembre 2017.

F.5 - NOTE SUR LES PARTIES LIEE

Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE le montant des extraits de registres de commerces tirés au profit de cette dernière. La charge refacturée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 353 dinars.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

➤ **GAT Assurances a facturé :**

- à GAT IMMOBILIER le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à sa place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2018 à 2.340 Dinars pour les frais téléphoniques et 1.829 dinars pour les frais de carburant.
- à GAT IMMOBILIER les frais d'assurance groupe supportés à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2018 pour 23.498 dinars.
- à GAT VIE les frais d'assurance groupe au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2018 pour 27.350 dinars.
- à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 445.322 dinars et 20.575 dinars représentant leurs quotes-parts dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2018
- à GAT VIE un montant de 69.042 dinars représentant la quote-part de GAT VIE dans les charges d'immeuble.
- à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant pour l'exercice 2018 de 5.370 Dinars pour les frais téléphoniques et 4.992 dinars pour les frais de carburant.
- à GAT VIE les frais de publications pour 2.416 dinars ;

➤ **GAT ASSURANCES a réglé :**

- des dividendes de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 88.148 dinars.
- des dividendes de sa filiale GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 223.742 dinars.

➤ **GAT ASSURANCES a reçu :**

- des dividendes de sa filiale GAT IMMOBILIER pour un montant brut de 27.775 dinars.

- GAT ASSURANCES a reçu des dividendes de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 829.416 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu des jetons de présence de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 9.000 dinars.
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2018 est respectivement de 30.794 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 103.380 dinars pour le local des archives.
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2018 est respectivement de 52.513 Dinars et de 15.352 dinars
- GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES un montant de 39.785 dinars relatif à sa quote-part dans les charges du personnel travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (suivi des chantiers) ;
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 87.017 dinars représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES.
- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif. La charge facturée au titre de l'exercice 2018 s'élève en TTC à 61.043 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2018 s'élève à 388.708 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista). Le montant de la prime relative à l'exercice 2018 s'élève à 152.499 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2018 s'élève à 8.997 dinars.
- Le compte courant du GAT VIE chez GAT ASSURANCES représente un solde débiteur de 403.035 dinars au 31 décembre 2018.

Annexe n° 8

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	7 357 331,358	408 569,429	0,000	7 765 900,787	6 293 114,940		463 912,739				6 757 027,679	0,000	1 008 873,108
1.2 Concessions, brevets, licences, marques				0,000							0,000	0,000	0,000
1.3 Fonds de commerce	35 000,000			35 000,000	28 517,806		6 424,657				34 942,463	0,000	57,537
1.4 Acomptes versés				0,000							0,000	0,000	0,000
	7 392 331,358	0,000	0,000	7 800 900,787	5 757 170,416	0,000	564 462,330	0,000	0,000	0,000	6 791 970,142	0,000	1 008 930,645
				0,000								0,000	
2. Actifs corporels d'exploitation				0,000								0,000	
2.1 Installations techniques et machines	14 136 565,367	1 670 334,131	43 000,000	15 763 899,498	9 041 170,921		1 105 588,013				10 146 758,934	0,000	5 617 140,564
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	2 153 569,657	470 435,428		2 624 005,085	1 744 727,784		114 822,386				1 859 550,170	0,000	764 454,915
2.3 Acomptes versés	12 572,627			12 572,627							0,000	0,000	12 572,627
	16 302 707,651	2 140 769,559	0,000	18 400 477,210	10 785 898,705	0,000	1 220 410,399	0,000	0,000	0,000	12 006 309,104	0,000	6 394 168,106
				0,000							0,000	0,000	0,000
3. Placements				0,000							0,000	0,000	0,000
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	28 452 587,326	128 739,681	180 416,496	28 400 910,511	14 916 954,904		477 062,476				15 394 017,380	0,000	13 006 893,131
3.2 Placements dans les entreprises liées	46 347 376,925	4 585 900,000	0,000	50 933 276,925	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	50 933 276,925
3.2.1 Parts	46 347 376,925	4 585 900,000		50 933 276,925							0,000	0,000	50 933 276,925
3.2.2 Bons et obligations				0,000							0,000	0,000	0,000
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
3.3.1 Parts				0,000							0,000	0,000	0,000
3.3.2 Bons et obligations				0,000							0,000	0,000	0,000
3.4 Autres placements financiers	200 596 321,890	252 310 780,788	240 514 204,542	212 392 898,136	0,000	3 105 526,757	0,000	540 640,920	0,000	0,000	0,000	3 646 167,677	208 746 730,459
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	55 274 761,895	108 249 533,934	108 596 893,467	54 927 402,362		3 105 526,757		540 640,920			0,000	3 646 167,677	51 281 234,685
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	88 867 432,786	16 500 000,000	13 908 710,000	91 458 722,786							0,000	0,000	91 458 722,786
3.4.3 Prêts hypothécaire				0,000							0,000	0,000	0,000
3.4.4 Autres prêts	61 987,714		8 601,075	53 386,639							0,000	0,000	53 386,639
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	55 000 000,000	126 500 000,000	118 000 000,000	63 500 000,000							0,000	0,000	63 500 000,000
3.4.6 Autres	0,000			0,000							0,000	0,000	0,000
3.5 Créances pour espèces déposées	1 392 139,495	1 061 246,854		2 453 386,349							0,000	0,000	2 453 386,349
3.6 Placements des contrats en UC				0,000		0,000					0,000	0,000	0,000
	275 396 286,141	257 025 420,469	240 694 621,038	291 727 085,572	14 916 954,904	3 105 526,757	477 062,476	540 640,920	0,000	0,000	15 394 017,380	3 646 167,677	272 686 900,515
TOTAL:	299 091 325,150	259 166 190,028	240 694 621,038	317 928 463,569	31 460 024,025	3 105 526,757	2 261 935,205	540 640,920	0,000	0,000	34 192 296,626	3 646 167,677	280 089 999,266

Annexe n°9

Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2018

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	28 400 910,511	13 006 893,131		
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	15 579 455,000	15 579 455,000	-	
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	84 693 787,446	81 047 619,773	-	14 513 711,969
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	4 787 389,350	4 787 389,350	-	37 461,096
Autres parts d'OPCVM	800 047,740	800 047,740	-	189 705,095
Obligations et autres titres à revenu fixe	154 958 722,786	154 958 722,786	-	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	53 386,631	53 386,631	-	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 453 386,349	2 453 386,349	-	-
Autres dépôts	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Total	291 727 085,813	272 686 900,760	0,000	14 740 878,160

1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

Annexe n°10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 31/12/2018

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2014	2015	2016
Inventaire 2016			
Règlements cumulés	55 221 345,900	45 750 395,531	33 026 452,453
Provisions pour sinistres	25 669 355,299	33 831 379,402	58 218 651,143
Total des charges de sinistres	80 890 701,199	79 581 774,933	91 245 103,596
Primes émises et acceptées-VB			
Variation de la provision pour primes non acquises-VB			
Primes Acquisées	129 623 203,331	128 416 712,077	136 373 608,851
% sinistres / primes acquises	62,40%	61,97%	66,91%

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2017				
Règlements cumulés	59 568 289,525	52 499 260,180	49 256 644,811	38 036 208,619
Provisions pour sinistres	14 995 195,275	23 235 332,821	34 173 866,144	69 418 060,616
Total des charges de sinistres	74 563 484,800	75 734 593,001	83 430 510,955	107 454 269,235
Primes émises et acceptées-VB				
Variation de la provision pour primes non acquises-VB				
Primes Acquisées	129 623 203,331	128 416 712,077	136 373 608,851	153 532 571,460
% sinistres / primes acquises	57,52%	58,98%	61,18%	69,99%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	62 044 493,067	56 167 348,786	59 020 888,597	58 800 273,098	48 339 936,843
Provisions pour sinistres	10 040 784,356	14 286 445,713	20 139 356,025	40 230 248,831	90 379 745,658
Total des charges de sinistres	72 085 277,423	70 453 794,499	79 160 244,622	99 030 521,929	138 719 682,501
Primes émises et acceptées-VB					
Variation de la provision pour primes non acquises-VB					
Primes Acquisées	129 623 203,331	128 416 712,077	136 373 608,851	153 532 571,460	169 700 463,977
% sinistres / primes acquises	55,61%	54,86%	58,05%	64,50%	81,74%

Annexe n°11

Ventilation des charges et des produits de placements

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Revenus et Frais Financiers concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	Autres Revenus et Frais Financiers	Total
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles		135 206,818	135 206,818
1.2 Parts et actions de société immobilière		-	-
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'État ou jouissant de sa garantie		3 006 923,822	3 006 923,822
2.2 Emprunts obligataires		3 363 639,466	3 363 639,466
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		6 063 568,202	6 063 568,202
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		1 379 559,809	1 379 559,809
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		3 000,000	3 000,000
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		956 190,427	956 190,427
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		4 097 107,353	4 097 107,353
2.8 Contrats en unités de comptes		-	-
2.9. Autres		-	-
3. Autres placements		209 947,451	209 947,451
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)		318 283,420	318 283,420
Total Produits de placements		19 533 426,768	19 533 426,768
Pertes provenant de la réalisation de placements		365 125,751	365 125,751
Pertes de change		215 773,921	215 773,921
Interets des depots recus des réassureurs		810 021,824	810 021,824
Dot./Amt des primes de remboursement des emprunts		10 189,702	10 189,702
Dot./dép des placements		1 115 594,800	1 115 594,800
Autres frais		1 070 291,851	1 070 291,851
Total Charges de placements		3 586 997,849	3 586 997,849

Annexe n°12

Résultat technique par catégorie d'assurance Vie jusqu'au 31/12/2018

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Contrats Mixte	Contrats en unité de compte	Contrats épargne	Contrats décès	Contra t TDI	Montant
Primes acquises	124 226,863	-	-	2 142 374,938	-	2 266 601,801
Charges de prestations	(72 005,536)	-	-	(1 088 145,854)	-	(1 160 151,390)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provision:	(7 834,106)	-	-	46 316,830	-	38 482,724
Solde de souscription	44 387,221	-	-	1 100 545,914	-	1 144 933,135
Frais d'acquisition	-	-	-	(317 910,168)	-	(317 910,168)
Autres charges de gestion nettes	-	-	-	(124 387,723)	-	(124 387,723)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	-	-	(442 297,891)	-	(442 297,891)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	13 666,088	-	-	55 142,751	-	68 808,839
Participation aux résultats	(21 076,395)	-	-	18 592,799	-	(2 483,596)
Solde Financier	(7 410,307)	-	-	73 735,550	-	66 325,243
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	(189 797,605)	-	(189 797,605)
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	255 178,860	-	255 178,860
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	-	-	-	65 381,255	-	65 381,255
Résultat technique	36 976,914	-	-	797 364,828	-	834 341,742

Annexe n°13

Résultat technique par catégorie d'assurance Non-Vie jusqu'au 31/12/2018

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Automobile	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité civile	Risque agricole	Autres dommages aux biens	Assistance	Accidents corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	Accidents de travail	Protection juridique	Acceptation	Autres	Montant
Primes acquises	58 512 206,744	12 537 988,301	19 845 489,264	847 530,104	7 512 486,421	303 550,417	13 675 200,917	5 741 550,170	3 481 232,561	41 489 075,570	1 970 002,632	-	2 713 237,295	1 070 913,581	-	169 700 463,977
Primes émises	60 328 561,386	12 603 828,027	19 602 224,806	1 133 095,609	7 515 011,084	302 231,673	13 518 374,250	6 126 466,743	3 556 856,522	41 663 615,411	1 968 515,166	-	2 781 449,740	1 202 764,569	-	172 302 994,986
Variation des primes non acquises	(1 816 354,642)	(65 839,726)	243 264,458	(285 565,505)	(2 524,663)	1 318,744	156 826,667	(384 916,573)	(75 623,961)	(174 539,841)	1 487,466	-	(68 212,445)	(131 850,988)	-	(2 602 531,009)
Charges de prestations	(49 521 417,459)	(4 753 105,504)	(8 165 250,515)	(2 291 658,289)	(8 481 759,782)	(355 787,629)	(6 854 194,571)	(155 625,952)	(181 593,345)	(38 782 254,476)	(237 945,345)	832 563,559	(2 053 629,646)	(1 427 634,702)	-	(122 429 293,656)
Prestations et frais payés	(43 313 672,879)	(5 878 131,971)	(2 940 619,777)	(249 628,390)	(2 210 294,307)	(123 516,848)	(1 351 794,748)	(155 625,952)	(345 082,725)	(37 988 073,305)	(299 533,014)	(214 916,070)	(2 053 629,646)	(478 999,399)	-	(97 603 519,031)
Charges des provisions pour prestations diverses	(6 207 744,580)	1 125 026,467	(5 224 630,738)	(2 042 029,899)	(6 271 465,475)	(232 270,781)	(5 502 399,823)	-	163 489,380	(794 181,171)	61 587,669	1 047 479,629	-	(948 635,303)	-	(24 825 774,625)
Solde de souscription	8 990 789,285	7 784 882,797	11 680 238,749	(1 444 128,185)	(969 273,361)	(52 237,212)	6 821 006,346	5 585 924,218	3 299 639,216	2 706 821,094	1 732 057,287	832 563,559	659 607,649	(356 721,121)	-	47 271 170,321
Frais d'acquisition	(10 599 585,091)	(2 004 946,899)	(4 243 112,598)	(141 505,120)	(992 262,187)	(92 050,500)	(2 126 538,524)	(1 056 170,316)	(929 525,704)	(4 614 628,229)	(555 416,657)	-	(463 645,070)	(382 403,340)	-	(28 201 790,235)
Autres charges de gestion nettes	(3 126 734,648)	(865 474,833)	(1 183 329,730)	(85 439,134)	(318 949,594)	(17 682,002)	(657 992,171)	(329 958,047)	(238 637,358)	(1 884 244,755)	(154 969,648)	-	(142 573,452)	(48 282,112)	-	(9 054 267,484)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	(13 726 319,739)	(2 870 421,732)	(5 426 442,328)	(226 944,254)	(1 311 211,781)	(109 732,502)	(2 784 530,695)	(1 386 128,363)	(1 168 163,062)	(6 498 872,984)	(710 386,305)	-	(606 218,522)	(430 685,452)	-	(37 256 057,719)
Produits nets des placements	6 912 601,526	468 219,046	1 198 581,436	272 986,916	801 228,323	45 718,410	779 477,390	90 798,966	122 022,072	451 267,993	95 200,182	179 461,111	46 483,840	146 914,449	-	11 610 961,660
Participations aux résultats	(59 662,660)	(948 508,234)	(90 984,919)	-	56 646,602	-	(71 250,010)	-	-	(1 206 620,798)	-	-	-	108 906,972	-	(2 211 473,047)
Solde Financier	6 852 938,866	(480 289,188)	1 107 596,517	272 986,916	857 874,925	45 718,410	708 227,380	90 798,966	122 022,072	(755 352,805)	95 200,182	179 461,111	46 483,840	255 821,421	-	9 399 488,613
Part des réassureurs dans les primes acquises	(1 096 013,468)	(7 089 157,567)	(16 597 790,739)	(1 225 893,310)	(569 162,356)	(233 591,076)	(5 200 036,781)	(3 826 100,341)	(64 165,200)	(1 661 648,134)	(1 535 386,214)	-	-	(35 623,386)	-	(39 134 568,572)
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 039 157,516	4 430 215,997	1 559 300,597	152 332,223	27 076,397	80 414,877	174 019,961	7 208,964	9 385,000	1 654 518,595	171 030,849	-	-	69 296,400	-	9 373 957,376
Part des réassureurs dans les charges de provisions	(2 618 879,467)	(1 985 290,790)	4 753 999,039	2 032 248,208	653 889,121	187 506,443	5 920 854,481	-	4 201,678	237 786,501	(53 015,847)	-	-	272 836,520	-	9 406 135,887
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	(76 610,444)	87 283,366	11 373,278	-	153,363	-	117 679,481	2 570,566	-	8 108,512	-	-	854,559	-	151 412,681
Commissions reçues des réassureurs	452 229,612	1 301 053,901	3 879 436,532	377 195,354	13 762,902	69 684,324	626 244,405	1 820 861,190	35 676,373	125 826,709	364 660,403	-	-	6 500,733	-	9 073 132,438
Solde de réassurance	(2 223 505,807)	(3 419 788,903)	(6 317 771,205)	1 347 255,753	125 566,064	104 167,931	1 521 082,066	(1 880 350,706)	(12 331,583)	356 483,671	(1 044 602,297)	-	-	313 864,826	-	(11 129 930,190)
Résultat technique	(106 097,395)	1 014 382,974	1 043 621,733	(50 829,770)	(1 297 044,153)	(12 083,373)	6 265 785,097	2 410 244,115	2 241 166,643	(4 190 921,024)	72 268,867	1 012 024,670	99 872,967	(217 720,326)	-	8 284 671,025
Résultat Technique	1 349 486,722	3 475 959,727	1 105 999,384	226 135,914	(555 820,881)	35 488,067	4 956 119,934	2 047 433,157	1 811 009,065	(2 438 189,599)	(235 598,936)	(418 588,755)	(576 545,306)	(371 679,386)	-	10 411 209,107
Informations complémentaires																
Provision pour primes non acquises au 31/12/2018	19 641 267,761	1 357 669,044	2 862 622,008	3 269 257,916	663 522,832	86 026,560	4 629 593,586	2 034 683,171	1 195 647,403	584 288,980	129 272,556	-	977 220,156	1 605 532,672	-	39 036 604,645
Provision pour primes non acquises au 31/12/2017	17 824 913,119	1 291 829,318	3 105 886,466	2 983 692,411	660 998,169	87 345,304	4 786 420,253	1 649 766,598	1 120 023,442	409 749,139	130 760,022	-	909 007,711	1 473 681,684	-	36 434 073,636
Provisions pour sinistres à payer au 31/12/2018	129 812 607,420	8 127 086,135	23 642 179,089	3 433 908,116	18 575 673,465	429 060,648	13 803 444,675	-	1 240 570,307	7 627 299,600	1 770 887,702	148 555,880	-	1 915 671,445	-	210 526 944,482
Provisions pour sinistres à payer au 31/12/2017	123 009 754,503	9 509 723,806	18 417 238,335	1 391 878,217	12 421 034,087	196 789,867	8 301 044,852	-	1 395 621,013	6 833 118,429	1 832 475,371	719 816,461	-	967 036,142	-	184 995 531,083
Provisions pour participation aux bénéfices au 31/12/2018	276 462,916	731 840,630	62 623,161	-	-	-	20 502,563	-	-	940 314,523	-	-	-	-	-	2 031 743,793
Provisions pour participation aux bénéfices au 31/12/2017	226 322,604	660 770,758	62 867,219	-	-	-	5 979,563	-	-	541 385,803	-	-	-	-	-	1 497 325,947
Autres provisions techniques au 31/12/2018																
Provisions pour risques en cours	-	-	-	-	119 261,721	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	119 261,721
Provisions mathématiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour Ristournes	92 099,708	81 723,655	274 034,668	-	10 494,846	-	49 402,534	-	-	898 959,900	-	-	-	-	-	1 406 715,311
Provision pour égalisation et équilibrage	-	-	-	-	-	528 052,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	528 052,000
Autres provisions techniques (Non Vie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 965 080,511	-	-	-	2 965 080,511
Prévisions de recours à encaisser	(5 516 302,920)	(1 267 816,758)	(3 581,438)	-	(2 435,624)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(6 790 136,740)

Annexe n°15

Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
Primes Acquisées	PRV11	2 266 601,801
Charges de prestations	CHV11	-1 160 151,390
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12+CHV21	38 482,724
Solde de souscription		1 144 933,135
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-317 910,168
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	-124 387,723
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-442 297,891
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	68 808,839
Participation aux résultats	CHV3	-2 483,596
Solde Financier		66 325,243
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11_2°Colonne	-189 797,605
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_2°Colonne	255 178,860
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_2°Colonne	0,000
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_2°Colonne	0,000
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_2°Colonne	0,000
Solde de réassurance		65 381,255
Résultat technique		834 341,742
Résultat Technique N-1		1 666 363,472

Annexe n°16

Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
Primes Acquisées		169 700 463,977
Primes émises	PRNV11	172 302 994,986
Variation des primes non acquises	PRNV12	-2 602 531,009
Charges de prestations		-122 429 293,656
Prestations et frais payés	CHNV11	-97 603 519,031
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12-CHNV2	-24 825 774,625
Solde de souscription		47 271 170,321
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-28 201 790,235
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5+PRNV2	-9 054 267,484
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-37 256 057,719
Produits nets des placements	PRNT3	11 610 961,660
Participations aux résultats	CHNV3	-2 211 473,047
Solde Financier		9 399 488,613
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12 _2°Colonne	-39 134 568,572
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _2°Colonne	9 373 957,376
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _2°Colonne	9 406 135,887
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		0,000
Part des réassureurs dans la participation aux résultats		151 412,681
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _2°Colonne	9 073 132,438
Solde de réassurance		-11 129 930,190
Résultat technique		8 284 671,025
Résultat Technique N-1		10 411 209,107

GAT ASSURANCES
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26/04/2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **87 605 062,712** dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **8 128 707,216** dinars.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etat Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 avril 2019

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine**

**ECC MAZARS
Mohamed Hedi Kammoun**

GAT ASSURANCES
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2018

Votre conseil nous a informé des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE le montant des extraits de registres de commerces payés au profit de cette dernière. La charge refacturée au titre de l'exercice 2018 s'élève à 353 dinars.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- **GAT Assurances a constaté au niveau de ses comptes les produits relatifs aux :**
 - Refacturations des frais téléphoniques et de carburant supportés à la place de GAT IMMOBILIER. Le montant de ces frais s'élève pour l'exercice 2018 à 2.340 dinars pour les frais téléphoniques et 1.829 dinars pour les frais de carburant.
 - Refacturations des frais téléphoniques et de carburant supportés à la place de GAT VIE. Le montant de ces frais s'élève pour l'exercice 2018 à 5.370 dinars pour les frais téléphoniques et 4.992 dinars pour les frais de carburant.
 - Primes au titre du contrat d'assurance groupe souscrit par GAT IMMOBILIER. Le montant de la prime de l'exercice 2018 s'élève à 23.498 dinars.
 - Primes au titre du contrat d'assurance groupe souscrit par GAT VIE. Le montant de la prime de l'exercice 2018 pour 27.350 dinars.
 - Primes au titre du contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) souscrit par GAT VIE au profit de son personnel. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2018 s'élève à 8.997 dinars.

 - Refacturations des quotes-parts des filiales dans les charges communes de la compagnie au titre de l'exercice 2018. Ces montants ont été facturés à GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement pour 445.322 dinars et 20.575 dinars.
 - Charges d'immeuble refacturées à GAT VIE et représentant sa quote-part pour un montant de 69.042 dinars.

- Refacturations des frais de publications supportés à la place de GAT VIE. Ces frais s'élèvent à 2.416 dinars pour l'exercice 2018.
- Loyers au titre des locaux mis en locations aux filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2018 est respectivement de 52.513 Dinars et de 15.352 dinars.

➤ **GAT Assurances a constaté au niveau de ses comptes les charges relatives aux :**

- Loyers versés à GAT IMMOBILIER au titre des locaux mis à sa disposition. Les montants annuels des loyers TTC pour l'exercice 2018 sont de 30.794 Dinars pour le local du centre d'expertise et 103.380 dinars pour le local des archives.
- Quote-part de la compagnie dans les charges du personnel de GAT IMMOBILIER. Le montant de la charge supportée par GAT ASSURANCES s'élève à 39.785 dinars pour l'exercice 2018.
- Quote-part de la compagnie dans les charges du personnel de GAT VIE. Le montant de la charge supportée par GAT ASSURANCES s'élève à 87.017 dinars.
- Prestations de gestion d'actifs et frais d'utilisation du logiciel de gestion facturés par GAT INVESTISSEMENT. La charge de l'exercice 2018 s'élève en TTC à 61.043 dinars.
- Primes d'assurance au titre du contrat collectif souscrit par GAT ASSURANCES auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2018 s'élève à 388.708 dinars.
- Primes d'assurance au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit par GAT ASSURANCES auprès de sa filiale GAT VIE. Le montant de la prime relative à l'exercice 2018 s'élève à 152.499 dinars.

Le compte courant du GAT VIE chez GAT ASSURANCES représente un solde débiteur de 403.035 dinars au 31 décembre 2018.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :

- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Président Directeur Général ont été fixés par le contrat de travail du 01/07/2009 telle que modifié par les avenants du 01/07/2013 et du 19/02/2015.

A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une assurance maladie du Groupe GAT prévue par la convention collective des assurances, du contrat collectif d'assurance retraite complémentaire et de prévoyance, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques. Ce contrat de travail a pris fin le 01/04/2016.

Le 08/04/2016, GAT ASSURANCES a conclu un autre contrat avec Mr Mohamed DKHILI en vertu du quel ce derniers perçoit des honoraires mensuels de 25.800DT HT, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais de carburant et d'une prise en charge de ses frais de mission.

- Les membres du Conseil d'Administration, du Comité Permanent d'Audit et du comité des Risques de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

2. Les charges des dirigeants au 31/12/2018 se présentent comme suit :

Montants bruts en dinars	PDG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	349.853	-	72.000	12.000
Avantages à long termes	-	-	-	-

Avantages en nature	44.931	-	-	-
Total	394.784	-	72.000	12.000

- Les jetons de présence de l'exercice 2018 s'élevant à 48.000 dinars en brut pour les membres du Conseil d'Administration et 24.000 dinars en brut pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO des actionnaires du 19/04/2018.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 avril 2019

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

ECC MAZARS

Mohamed Hedi Kammoun